

Les édifices labellisés patrimoine du XXe siècle

département	Bouches-du-Rhône
commune	Arles
appellation	Cité de logements économiques de première nécessité (LEPN)
adresse	rue Alexandre Dumas
auteur	Pierre VAGO (architecte)
date	1954
protection	édifice non protégé
label patrimoine XXe	Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 3 juillet 2012



Photo : © Philippe Piron, 2012

La cité de Logements Économiques de Première Nécessité (LEPN) d'Arles a été construite en 1954 selon les plans de l'architecte Pierre Vago (1910-2002) à la demande de l'Office public d'Habitation à Loyer Modéré (HLM) des Bouches-du-Rhône dans le contexte de la crise du logement dénoncée par l'Abbé Pierre. Elle a été édifée dans le quartier des Alyscamps, à proximité de la cité d'Habitation à Bon Marché Richepin (actuel groupe HLM Richepin, 1930-1933) de Gaston Castel. Cette cité de 25 logements est l'une des quatre cités LEPN construites en 1954 par Pierre Vago dans les Bouches-du-Rhône pour le compte de l'Office public d'HLM du département. Les autres se situaient à Berre, à Martigues et à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Au sein de ce corpus, la cité LEPN d'Arles a valeur d'exemplarité car elle est la seule à être conservée dans un état proche de l'origine.

Pour la cité LEPN, Pierre Vago se voit attribuer une portion de 4800 m² sur un grand terrain trapézoïdal (12895 m²). Il y implante un ensemble de 25 cellules d'habitation, qui forment une barre de plain-pied (longueur 96 m), orientée nord-est/sud-ouest. Côté sud-ouest, se déploient les jardins individuels des logements.

La cité LEPN d'Arles témoigne de la réflexion de Pierre Vago autour de la cellule minimale d'habitation. L'architecte a des contraintes très précises en termes de surface, de typologie et de coût. Sur cette base, il imagine une cellule d'habitation capable d'accueillir une famille de cinq personnes : un couple et ses trois enfants. Cette cellule d'habitation est rectangulaire, longue et étroite. À l'entrée de chaque logement, Pierre Vago aménage une sorte de loggia, en plaçant le mur de façade en retrait. La cellule d'habitation à proprement parler est composée d'une pièce principale servant à la fois de salle à manger et de chambre d'enfants. Elle est dotée d'un coin-cuisine et d'un placard. Un dégagement, sur lequel donnent les WC et un placard, séparent la pièce à vivre de la chambre des parents par laquelle on accède à la salle d'eau et au jardin. Dans ce dernier se trouve un cellier qui porte la surface totale de l'habitation à 38,15 m². Le confort est extrêmement sommaire.

La modestie du dispositif architectural va de pair avec une certaine forme d'inventivité plastique. Les façades, principale et postérieure, deviennent des compositions géométriques combinant les bandeaux horizontaux des vitrages et la verticalité des lambris de bois quand les volets sont ouverts. Elles deviennent des écrans occultants quand ils sont fermés.

L'utilisation de plafonds inclinés dynamise l'espace intérieur. La toiture dissymétrique à pentes inversées, ramène les eaux vers l'intérieur. Les conduites d'évacuation des eaux pluviales sont en effet placées au centre du logement, dans les WC.

La cité LEPN d'Arles, conçue comme une solution d'urgence, s'est muée en unité résidentielle pérenne. La seule modification apportée est la pose de plaques ondulées imposée par un défaut d'étanchéité des toitures.

L'appropriation individuelle s'est exprimée par la coloration des façades mais ne nuit pas à la cohérence de l'ensemble.

Source : Etude d'inventaire de la production architecturale et urbaine d'Arles et Tarascon (13) de 1900 à 1980, drac paca / Eléonore Marantz-Jaen, 2010

A lire aussi dans Patrimoine du XXe du siècle, l'étude [Arles, ville et architecture du XXe siècle](#)